



Agriculture



Boycott de la CAP des Adjoints Administratifs du 14 juin 2018

Vos élus ont décidé en intersyndicale de ne pas siéger à la CAP portant sur les avancements de grade.

Sans remettre en cause le travail de nos collègues des bureaux de gestion, vos élus ont été contraints de ne pas participer à un simulacre de CAP. En effet, une insuffisance dans la fiabilité et la complétude des données réduit notre instance à une simple chambre d'enregistrement.

Ce boycott ne modifiera en rien les dates d'effet de ces avancements initialement prévues.

Une nouvelle date de CAP nous sera communiquée.

Vos élus ont écouté le chantage à peine voilé de l'Administration de reconduire à l'identique cette CAP sans modifier les documents.

Aussi ils exigent des données actualisées pour la prochaine séance.

L'administration ne donne pas les conditions nécessaires à un travail préalable serein, et qui soit équitable pour les agents. Ces documents doivent nous permettre d'avoir des critères objectifs pour l'examen des dossiers.

Une fois de plus l'Administration méprise le rôle des élus.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration lue et remise à la présidente avant l'ouverture de la séance.

Vos élus à la CAP des adjoints administratifs.



Agriculture



Madame La Présidente,

Suite à la non présentation des avancements de grade à la CAP du 21 novembre 2017 pour des raisons de méconnaissance des ratios pro/pro, vous nous aviez indiqué qu'une CAP aurait lieu au printemps 2018.

En l'absence de la publication de ces taux, vous avez reporté cette CAP au 14 juin 2018.

L'administration a disposé d'un délai de plus de six mois pour affiner et vérifier les données afin d'être en mesure de nous présenter des tableaux fiables 8 jours avant la CAP.

Or, nous constatons que ces délais ne sont pas respectés, certains fichiers ayant encore été transmis le 13 juin en milieu d'après-midi.

Après avoir étudié ces données, l'ensemble des élus constate qu'il leur est aujourd'hui impossible d'établir équitablement une liste de propositions pour l'ensemble des avancements de grade à cette CAP.

Les élus regrettent la récurrence de ces erreurs :

- Absence de rang de classement de la structure d'origine dans la liste des non classés,
- Date d'entrée dans la fonction publique antérieure à la date d'entrée dans le corps/grade.
- Date d'entrée dans le grade.
- Erreurs ou absences de reclassement PPCR
- Absence de la liste des non proposés pour les AAP1 actualisés

Vous comprendrez, Mme la Présidente, que nous ne pouvons siéger à cette CAP dans ces conditions.

Les élus à la CAP des adjoints administratifs.

Paris, le 14 juin 2018